

CHARTRE DE L'AS ISAE-SUPAERO

2023 - 2024

Je m'engage à :

- Payer 45€ de cotisation si je désire m'inscrire à l'AS pour l'année scolaire 2023-2024 et 20€ de plus si je souhaite avoir accès à la salle de musculation.
- Payer une cotisation supplémentaire dont le montant est détaillé ci-dessous si je souhaite pratiquer des sports « chers » ou « moyen-chers ».
- Avoir un autocollant AS ISAE-SUPAERO avec moi lors de mes pratiques sportives.
- Anticiper mes démarches vis-à-vis de l'AS (remboursements, inscriptions de voiture).
- Respecter la règle de cumul des sports, rappelée ci-dessous :

Afin de garantir l'équité entre les adhérents au sein de l'AS, ceux-ci ne peuvent être subventionnés que pour un nombre limité de sports. Pour cela, les sports sont séparés en trois catégories : les sports **“chers”**, les sports **“moyen-chers”** et les sports **“peu-chers”**.

Sports “moyen-chers”	Sports “chers”
Équitation	Parachutisme
Kite surf + Wingfoil + Voile	Parapente
Surf	ULM
Aviron	Planeur
Ski	Plongée
Montagne	PPL (géré par l'école)
Spéléologie + Canyoning	
Escalade	

Les sports **“peu chers”** sont tous les autres sports qui peuvent être pratiqués à l'AS et n'étant pas mentionnés dans le tableau.

Chaque adhérent est subventionné pour autant de sports **“peu-chers”** qu'il souhaite.

La pratique du sport en compétition rentre dans le cadre de ce cumul d'activités.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des possibilités qui vous sont proposées par l'AS pour l'année scolaire 2023-2024, en accord avec le cumul des sports.

	Sans accès à la salle de musculation	Avec accès à la salle de musculation (+20€)
FORMULE 0 : ADHÉSION AS (Permettant de pratiquer d'autant de sports « peu-chers » qu'on le souhaite)	45€	65€
FORMULE 1 : ADHÉSION AS + 2 sports «moyen-chers»	63€	78€
FORMULE 2 : ADHÉSION AS + 1 sport « moyen-cher » + 1 sport « cher »	70€	90€

NB : Seuls les 45€ d'adhésion à l'AS (ou 65€ si la salle de musculation vous intéresse) vous seront demandés à la rentrée, et ce peu importe la formule choisie. En ce qui concerne les cotisations des sports « moyen-chers » et « chers » (cf. formules 1 et 2), les présidents de clubs viendront vers vous plus tard une fois vos sports définitivement choisis.

- Respecter la règle de remboursement, les délais de remboursement (1 mois) ainsi que les plafonds de remboursements.
- Avoir une attitude responsable avec les clubs extérieurs avec lesquels l'AS ISAE-SUPAERO a signé une convention.
- Avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur de l'AS ISAE-SUPAERO, disponible en libre accès sur son site internet.

Pour plus d'informations concernant l'AS, consulter le site : <https://www.as-isaе-supaero.com/>

